

N° 4686⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

sur l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 1999

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(22.12.2000)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 21 décembre 2000 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

sur l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 1999

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 20 décembre 2000 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 3 octobre 2000 et 12 décembre 2000;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 22 décembre 2000.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Raymond KIRSCH

